

# « P a n i e r d u 6 è m e »

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne  
Siège : Chez Martin Hendel 21B rue des Plantes 75014 PARIS

## Contrat d'engagements " Pommes " Octobre 2019 à Septembre 2020

### Engagements de l'adhérent

- préfinancer une année de production,
- se rendre au moins une fois à la ferme pendant la période d'engagement,
- gérer ses retards et absences aux distributions,
- participer à la vie de l'association.

### Engagements du producteur

- livrer cinq fois par an des produits de qualité, frais, et de sa production,
- être présent à deux distributions sur l'année,
- donner régulièrement des nouvelles du verger,
- accueillir les adhérents sur son exploitation au moins une fois pendant l'année,
- expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Trois variétés de pommes bio, par sacs de 5kg (12,50€) ou par caisses de 14 kg (34€) sont proposées sur l'année, à savoir : Opal, Pinova et Délice d'Or.

Du jus de pommes est également proposé au prix de 3 €/bouteille de 1L, ainsi que du pétillant de pommes non alcoolisé au prix de 4 €/bouteille de 0,75L.

12,50 € x ..... sacs (5 kg) x 4 livraisons =  
34 € x ..... caisses (14 kg) x 4 livraisons =  
3 € x ..... bouteilles de jus de pommes (1 L) x 4 livraisons =  
4 € x ..... bouteilles de pétillant sans alcool (0,75 L) x 4 livraisons =

En cas d'inscription en cours d'année, le calcul sera établi au prorata des quantités commandées et de livraisons restantes.

### Planning des distributions (sujet à modification) :

Sujet à modification, vérifiez régulièrement le Planning de l'AMAP indiqué en signature des messages de Martin Hendel.

	Octobre	Novembre	Janvier	Février
<b>Mercredi</b>	16	27	8	26

Modalités de règlement		Banque	# chèque	Montant	Remis au Producteur
1 règlement de .....€	1 <sup>er</sup> chèque				En début de contrat
3 règlements de .....€	1 <sup>er</sup> chèque				En début de contrat
	2 <sup>ème</sup> chèque				Début Janvier
	3 <sup>ème</sup> chèque				Fin Mars

Les chèques, **établis à l'ordre de Hervé Boucher et datés du jour de l'engagement**, sont remis au responsable du contrat accompagnés de ce contrat signé et seront transmis au producteur aux dates prévues ci-dessus.

**Les livraisons ont lieu le mercredi entre 19h00 et 20h30**, selon le planning, dans la cour au fond à droite de la Mairie du 6<sup>e</sup> Arrondissement située au 78 rue Bonaparte, 75006 Paris.

**En cas de situation exceptionnelle** (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France.

*Ce bulletin sera conservé par le responsable du contrat. Une copie pourra être délivrée sur demande.*

### L'adhérent

Nom .....

mail .....

Téléphone .....

Date et signature :

### L'arboriculteur Hervé Boucher

Date et signature :